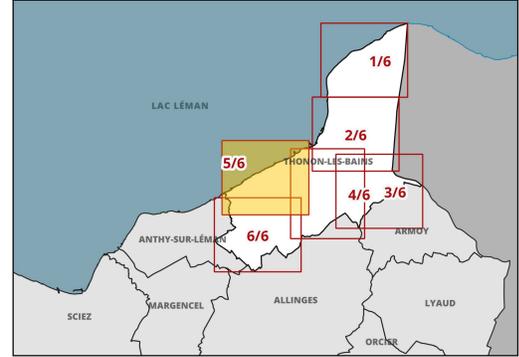




N° ER	LIBELLE	Bénéficiaire
136	Emplacement réservé : ER Stationnement - Attention Arbres?	Commune
339	Extension des équipements sportifs	Commune
344	Création de voie, piste cyclableChemin du Martinet	Commune
345	Aménagement de voie, piste cyclableChemin de Morcy	Commune
347	Extension du parc de Corzent	Commune
349	Aménagement de voie, piste cyclableAvenue de la Grangette	Commune
362	Elargissement de voieChemin de Sous-Collonges	Commune
364	Elargissement de voieChemin de Froid Lieu	Commune
367	Elargissement de voieChemin du Pillon Sud	Commune
370	Elargissement de voieChemin du Pillon	Commune
371	Aménagement voie piétonne sous voie ferréeTraversee VF Grangette	Commune
372	Elargissement de voieChemin de Bachex	Commune
375	Elargissement de voieChemin de Montjoux	Commune
376	Elargissement de voieBoulevard de la Corniche	Commune
377	Extension du groupe scolaire de Létroz	Commune
380	Elargissement de voieChemin de Morcy	Commune
381	Aménagement de voie, piste cyclableAvenue de Corzent Est	Commune
396	Aménagement de voie, piste cyclableChemin de Guevray	Commune
399	Elargissement de voieAvenue de Corzent	Commune
401	Elargissement de voieRue des Alpes	Commune



ZONAGE
Contours de zonage (se référer aux plans au 5000ème pour la légende des couleurs)

PRESCRIPTIONS

Patrimoine végétal et paysager au titre de l'article L151-23 du CU

- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine au titre de l'article L151-23 du CU
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
- Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral
- Corridors écologiques
- Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)
- Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)
- Jardins, parcs
- Réservoirs de biodiversité boisés
- Réservoirs de biodiversité littoraux
- Réservoirs de biodiversité prairiaux
- Réservoirs humides
- Zones humides
- Espaces de bon fonctionnement des zones humides
- Boisement
- Trame végétale
- Haie
- Arbre remarquable
- Points de vue

Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

- Patrimoine bâti
- Petit Patrimoine

Emplacements réservés

- Emplacements réservés aux voies publiques
- Emplacements réservés aux ouvrages publics
- Emplacements réservés aux installations d'intérêt général
- Emplacements réservés aux espaces verts/continuités écologiques
- Emplacements réservés au logement social/mixité sociale
- Emplacements réservés : servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts en zone U ou AU
- Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global

Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU

- Périmètre travaux autoroute A412
- Périmètre DUP autoroute A412
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver

Autres prescriptions

- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de projet (sans règlement)
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - STRICT
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - SOUPLE
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Changement de destination - activités
- Changement de destination - patrimonial

INFORMATIONS

- Bande littorale des 100 mètres
- Espace proche rivage
- Cours d'eau hors EBF
- Bâtiment agricole

CADASTRE & CONTEXTE

- Domaine public et routes
- Section cadastrale
- Parcelles

Bâtiments cadastrés

- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Limites de Thonon Agglomération
- Limites communales
- Surfaces en eau et cours d'eau

Sources de données : IGBN070PO, TA, EPODE, GPU, PO 07-2024

